

Voirie

Le service Voirie a pour mission d'assurer une assistance technique auprès de nos 58 communes :

- Entretien **des chaussées** et leurs réparations (850 Km) ;
- Entretien et aménagement **des dépendances** ;
- Entretien ou création **d'assainissement de plate-forme** ;
- Entretien **des ouvrages d'art et leurs équipements** ;
- **Recensement/surveillance du domaine routier**, avec accompagnement dans l'apport de données patrimoniales (SIG) ;
- Conseils techniques sur **les équipements de la route** (signalisation verticale, horizontale, dispositifs de retenue) ;
- Conseils techniques auprès des communes sur **les demandes d'accès et procédures de remblaiement des chaussées**.

POOL-ROUTIER, SUPERPOSITION DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MARCHÉ

Le 1^{er} semestre de l'année 2022 a été marqué par le **renouvellement du marché à bon de commande concernant les travaux de voirie du pool-routier 2022-2025**. Les services Marchés et Voirie ont travaillé de concert pour **élaborer les pièces écrites administratives et techniques** qui composent **l'appel d'offre public obligatoire**, avant de consulter les entreprises de travaux publics souhaitant soumissionner à ce nouveau marché.

Entreprises travaux voirie



Le marché a été attribué **au groupement d'entreprises Eiffage/Cazal/Nérocan** : il a été notifié en juin. Afin de satisfaire les communes du territoire, une nouvelle répartition de ces entreprises a été proposée pour intervenir sur leurs voies communales.

La particularité de cette année 2022 a été de **devoir fonctionner avec l'ancien marché 2019-2022** et de **poursuivre ensuite avec ce nouveau marché**. Un taux de consommation de **40% du budget d'investissement** a été respecté afin de pouvoir bénéficier de toutes les subventions du département de la Haute Garonne, soit 1 709 000 € HT.

PLAN NATIONAL : PONT DU CEREMA

28 communes volontaires ont bénéficié **du recensement et de l'évaluation de leurs ponts** dans le cadre du Programme National « Ponts », initié par le Plan de Relance et financé par l'État. Le recensement et l'évaluation des ouvrages communaux ont été réalisés **par des professionnels de bureaux d'études privés, sous le pilotage du Cerema**, établissement public de l'État disposant d'une expertise historique et reconnue en voirie et en ouvrages d'art. Le service Voirie a ainsi assisté le Cerema en étant **un lien avec les communes** et en proposant **un pré-recensement des ponts et des murs de soutènement** situés sur les voies communales.

Cette opération a pu faire bénéficier gratuitement **d'une visite d'évaluation de l'état de santé de l'ensemble des ouvrages d'art** (ouverture > 2m) des communes qui se sont manifestées.

Ainsi pendant la phase des visites effectuées par les deux bureaux d'étude mandatés sur notre territoire, le service Voirie a été alerté **sur l'état de forte dégradation du pont « Le Marès », situé à cheval sur les communes d'Avignonet-Lauragais et Rieumajou**. Une mise en sécurité urgente était nécessaire. En collaboration avec les communes, répondant à leurs obligations au titre de la police de la circulation et de la gestion du patrimoine, il a été décidé **d'interdire la circulation sur ce pont**. De ce fait, la collecte des Ordures Ménagères a été déviée définitivement dans ce secteur.

